



## **L'INFO L.C.V.L.H.B N°1128**

*Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur l'espace partagé LCHB.*

**3 OCTOBRE 2019**

### **1. INFOS L.C.V.L.H.B.**



### **FICHE DE POSTE SECRETAIRE COMPTABLE DE LA LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE HANDBALL**

## **LA LIGUE RECRUTE**

### **A / CONTEXTE GENERAL**

<b>Intitulé du poste</b>	Secrétaire comptable pour le service financier de la ligue Centre-Val de Loire de handball
<b>Missions principale du service</b>	La Ligue du Centre-Val de Loire de Handball (LCVLHB) organise la pratique et le développement du handball sur l'ensemble du territoire de la région Centre-Val de Loire. Les activités de la ligue génèrent la gestion de nombreuses opérations comptables qui nécessitent un poste salarié dédié à cette mission.
<b>Composition du service financier</b>	Le service financier est composé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le trésorier de la ligue</li> <li>▪ Le trésorier adjoint de la ligue</li> <li>▪ Les élus associés au fonctionnement du service</li> <li>▪ Le ou la salariée en charge de la comptabilité</li> <li>▪ Le Conseiller Technique Sportif (CTS) coordonnateur de l'ETR</li> </ul>
<b>Type de contrat</b>	Caractéristiques du contrat proposé : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrat à durée indéterminée</li> <li>▪ Contrat à temps plein</li> <li>▪ Positionnement sur le niveau 3 de la Convention Collective Nationale du Sport</li> </ul>

### **B / MISSIONS DU POSTE**

<b>Finalité du poste</b>	La mission principale qui sera confiée au nouveau salarié consistera à réaliser les opérations de gestion administrative et comptable de la ligue selon les règles de comptabilité générale.
<b>Actions du salarié</b>	La mission principale se déclinera en plusieurs actions tout au long de l'exécution du contrat de travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enregistrement d'écritures</li> <li>▪ Suivi de trésorerie</li> <li>▪ Facturation</li> <li>▪ Devis</li> <li>▪ Gestion des encaissements</li> <li>▪ Gestion des notes de frais</li> <li>▪ Gestion administrative du personnel, déclaration fiscale</li> </ul> Mission annexe : aide à la constitution des dossiers de demandes de subventions
<b>Relations professionnelles</b>	Le salarié aura plusieurs interlocuteurs principaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Président de la LCVLHB</li> <li>▪ Le CTS coordonnateur de l'ETR</li> <li>▪ Le trésorier de la LCVLHB</li> <li>▪ Le trésorier adjoint de la LCVLHB</li> <li>▪ Les élus associés au fonctionnement du service</li> </ul>

### **C / COMPETENCES ET EXPERIENCES ATTENDUES**

<b>Les savoirs</b>	Il est nécessaire que le salarié acquière très rapidement les connaissances suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le fonctionnement et les relations entre les structures internes à la Fédération Française de Handball (FFHB)</li> <li>▪ Le projet territorial de la LCVLHB</li> <li>▪ Les partenaires de la LCVLHB ainsi que leurs prérogatives</li> </ul>
<b>Les savoir-faire</b>	Il est nécessaire que le salarié maîtrise : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accueil téléphonique</li> <li>▪ Le renseignement aux partenaires et clients</li> <li>▪ Le suivi de trésorerie</li> <li>▪ L'établissement des déclarations fiscales et sociales</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le rapprochement bancaire</li> <li>▪ Le recouvrement de créances</li> <li>▪ Le suivi des paiements</li> <li>▪ Le classement des documents</li> <li>▪ La collecte des éléments constitutifs de la paie</li> </ul>
<b>Les savoir-être ou savoir-faire comportementaux</b>	<p>Il est nécessaire que le salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Donne une bonne image de sa structure employeuse</li> <li>▪ Analyse les demandes qui lui sont faites</li> <li>▪ Soit rigoureux, méthodique et investi dans son travail</li> <li>▪ Soit réactif par rapport aux commandes qui lui sont passées</li> <li>▪ Travaille en réseau</li> <li>▪ Respecte ses interlocuteurs</li> <li>▪ Instaure une relation de confiance avec les partenaires de la LCVLHB</li> <li>▪ Respecte la confidentialité et le principe de loyauté à son employeur</li> </ul>
<b>Expériences et diplômes souhaités</b>	<p>Il est souhaité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un BTS en comptabilité</li> <li>▪ Une expérience dans la comptabilité</li> <li>▪ Une connaissance du milieu sportif serait un atout apprécié</li> </ul>
<b>Contraintes du poste</b>	<p>La conduite des missions présentées auparavant impose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travailler au sein des locaux de la LCVLHB situés à Saran (avec période de tuilage amenant des déplacements au siège social de l'association situé à Vernouillet – 28)</li> <li>▪ Travailler sur écran</li> <li>▪ Travailler en position assise</li> <li>▪ Etre titulaire du permis B pour les éventuels déplacements professionnels liés à l'exécution des missions</li> </ul>

**La Ligue du Centre-Val de Loire de Handball mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au salarié de conduire ses missions :**

- Matériel de bureautique et informatique
- Prise en charge des frais de déplacements et restauration-hébergement si le salarié est amené à se déplacer

**Embauche souhaitée à partir du lundi 04 novembre 2019**

**Envoi de CV et lettre de motivation par mail à Stéphane NICOL : Tél : 06.14.13.45.67**

Mail : [stephane.nicol@outlook.fr](mailto:stephane.nicol@outlook.fr)

## ✚ INFORMATIONS SUR LA REFORME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'AFDAS



### INFORMATIONS SUR LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'AFDAS

Comme vous le savez peut-être, la formation professionnelle est en pleine évolution. Dans le cadre de la réforme, la branche professionnelle du sport est passée d'un rattachement à UNIFORMATION à celui de l'AFDAS depuis quelques mois. Ce nouvel OPérateur de Compétences (OPCO), en relation avec le CROS Centre-Val de Loire, va organiser des réunions d'information en octobre et novembre prochains.

Les objectifs de ces réunions, qui vont surtout s'adresser aux structures employeurs (comités et clubs), seront de présenter :

1. La réforme professionnelle ;
2. Les obligations légales des employeurs ;
3. Le fonctionnement de l'AFDAS et ses dispositifs de financement.

Les réunions seront organisées dans chaque département aux lieux, dates et horaires qui suivent :

- CHER : Maison des Sports – 1, rue Gaston Berger à Bourges (contact pour information : 02.48.24.31.22) – Mercredi 09 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- EURE ET LOIR : CDOS 28 – 2, rue Saint Georges sur Eure à Lucé (contact pour information : 02.37.90.84.97) – Lundi 07 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- INDRE : Maison des Sports – 89, allée des Platanes à Châteauroux (contact pour information : 02.54.35.55.30) – Mardi 08 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- INDRE ET LOIRE : Maison des Sports – Rue de l'Aviation à Parçay Meslay (contact pour information : 02.47.40.25.15) – Jeudi 10 octobre 2019 de 18h00 à 20h00
- LOIR ET CHER : CDOS 41 – 1, avenue de Châteaudun à Blois (contact pour information : 02.54.42.95.60) – Mercredi 16/10/2019 de 18h30 à 21h30
- LOIRET : CROS Centre-Val de Loire – 6 ter, rue de l'Abbé Pasty à Fleury les Aubrais (contact pour information : 02.38.49.88.50) – Mardi 15/10/2019 de 12h30 à 14h30

Pour toute demande de précision, Stéphane NICOL, Conseiller Technique Sportif de la ligue, se tient à votre disposition (Tél : 06.14.13.45.67 / [stephane.nicol@outlook.fr](mailto:stephane.nicol@outlook.fr))

## ✚ LICENCES

**LICENCE D : Rappel :** Cette licence ne permet pas d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux –18 ans).

## 2. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

### ✚ SANCTIONS FINANCIERES

**Toutes les sanctions financières liées au règlement régional entreront en vigueur au compter du 5 Octobre 19.**

## 🚩 CONVENTION ENTRE CLUBS SAISON 2019/2020

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs d'OUZOUER/LOIRE et du HBC LORRIS concernant le Championnat Territorial moins de 15 ans Féminin Niveau 2. L'équipe T-15F Niv 2 s'appellera **VAL D'OR**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs de l'US ST FLORENT et du BOURGES HB18 concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Masculin Niveau 2. L'équipe T-18M Niv 2 s'appellera **ST FLORENT/BOURGES HB18**.

## 🚩 MODIFICATIONS DE RENCONTRES – MATCHS REPORTES OU AVANCES OU INVERSES

- \* Bléré VCHB – Jargeau S en T-18M 1<sup>er</sup> Ph – Niv 1 – PB inversé  
J07 : WE du 23/24 Novembre 19 J14 : Le WE du 8/9 Février 20

## INFORMATION COC TERRITORIALE

Vous trouverez ci-joint l'organisation des référents des secrétariats en fonction des différents championnats proposés sur votre territoire pour la saison 2019/2020. Pour toutes questions concernant ce championnat (conclusion, report, forfait...), merci de contacter le secrétariat référent.

**NATIONALE 3 FÉMININE**  
**PRÉNATIONALE FÉMININE**  
**RÉGIONALE 2 FÉMININE**  
**SÉNIOR TERRITORIAL FÉMININ**

Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

> Secrétariat CD 45 > Agnès NIZON

**PRÉNATIONALE MASCULINE**  
**RÉGIONALE 2 MASCULINE**  
**RÉGIONALE 3 MASCULINE**  
**SÉNIOR DÉPARTEMENTAL MASCULIN**

Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

> Secrétariat du Comité concerné

**-18 ANS FÉMININ - TERRITORIAL NIV 1**

> Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

**-18 ANS FÉMININ - TERRITORIAL NIV 2**

> Secrétariat CD 37 > Stéphanie LEFEVRE

**-18 ANS MASCULIN - TERRITORIAL NIV 1**

> Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

**-18 ANS MASCULIN - TERRITORIAL NIV 2**

> Secrétariat CD 28 > Nathalie LOWE

**-16 ANS MASCULIN - RÉGIONAL**

> Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

**-16 ANS MASCULIN - DÉPARTEMENTAL**

> Secrétariat du Comité concerné

**-15 ANS FÉMININ - TERRITORIAL NIV 1**

> Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

**-15 ANS FÉMININ - TERRITORIAL NIV 2**

> Secrétariat CD 18/36 > Catherine RESMOND

**-14 ANS MASCULIN - RÉGIONAL**

> Secrétariat Ligue > Patricia NOVIANT

**-14 ANS MASCULIN - DÉPARTEMENTAL**

> Secrétariat du Comité concerné

**-13 ANS FÉMININ - DÉPARTEMENTAL**

**-11/-12 ANS FÉMININ/MASCULIN**

**CHALLENGE MINIHAND**

**PLATEAUX BABYHAND**

Secrétariat du Comité concerné



### COORDONNÉES DES SECRÉTARIATS

#### > Secrétariat Ligue - Patricia NOVIANT

02.37.46.13.70 / patricia.liguecentre@orange.fr

Lundi > 7h30 - 17h15 Jeudi > 7h30 - 17h15

Mardi > 7h30 - 17h15 Vendredi > 7h30 - 16h15

Mercredi > Fermé

#### > Secrétariat CD18/36 - Catherine RESMOND

02.48.24.15.64 / berry.hb@orange.fr

Lundi > 7h30 - 14h30 Jeudi > 7h30 - 14h30

Mardi > 7h30 - 14h30 Vendredi > 7h30 - 14h30

Mercredi > 7h30 - 12h

#### > Secrétariat CD28 - Nathalie LOWE

02.37.46.57.70 / comite28hb@wanadoo.fr

Lundi > 12h30 - 16h15 Jeudi > 12h30 - 16h15

Mardi > 8h15 - 16h30 Vendredi > 8h15 - 16h15

Mercredi > 8h15 - 11h30

#### > Secrétariat CD37 - Stéphanie LEFEVRE

09.64.44.88.03 / 5437000@ffhandball.net

Lundi > 13h30 - 17h Jeudi > 9h-12h / 13h-17h

Mardi > 9h-12h / 13h-17h Vendredi > 9h-12h / 13h-16h

Mercredi > Fermé

#### > Secrétariat CD41 - Bruno LEBLOND

02.54.70.03.53 / 06.21.25.68.43

5441000.coc@ffhandball.net

#### > Secrétariat CD45 - Agnès NIZON

02.38.38.17.10 / 5445000@ffhandball.net

Lundi > 8h - 12h / 13h30 - 17h Jeudi > 8h - 12h

Mardi > 13h30 - 17h Vendredi > 13h30 - 17h

Mercredi > Fermé

## 🚩 NOUVELLE PROCEDURE DE SURCLASSEMENT

### Nouvelle procédure pour le surclassement des joueurs/joueuses en Championnat Jeunes Niveau 2 ou Championnat Territorial Senior Féminin et R2F.

Le secrétariat de la Ligue du Centre-Val de Loire vous propose de simplifier la procédure pour la demande de surclassement pour les licencié(e)s non qualifié(e)s :

- **Votre licencié(e) n'est pas qualifié(e)** = merci d'utiliser le nouveau certificat médical notifiant l'autorisation de surclassement par le médecin (voir certificat spécifique surclassement) et insérer le dans Gesthand = dès la qualification de la licence, le surclassement sera automatiquement validé → Plus besoin de passer par le formulaire 2 et 3 Développement pour l'autorisation de surclassement
- **Votre licencié(e) est qualifié(e) mais avec un certificat médical daté avant le 1<sup>er</sup> juin 2019** : renvoyer le nouveau certificat spécifique surclassement daté après le 1<sup>er</sup> juin 2019 pour validation auprès de Patricia NOVIANT : [patricia.liguecentre@orange.fr](mailto:patricia.liguecentre@orange.fr)

### Rappel pour les autres cas :

- Votre licencié(e) est qualifié(e) mais avec un certificat classique sans mention d'autorisation de surclassement daté **après le 1<sup>er</sup> Juin 2019** : renvoyer le formulaire 2 ou 3 Développement après avis du CTF départemental à Jérémie PERRIN : [5400000.jperrin@ffhandball.net](mailto:5400000.jperrin@ffhandball.net) pour validation.



**FFHANDBALL**

# CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour  M.  M<sup>me</sup>

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien  
obligatoires

## CERTIFICAT DE SURCLASSEMENT



Apte au SURCLASSEMENT

OUI

NON

Signature/tampon du médecin  
(Obligatoire)

Signature Représentant légal  
(Obligatoire)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net  
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

**SAISON 2019 / 2020  
DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR EVOLUER EN CATEGORIE  
D'AGE SUPERIEUR\***

Seniors F (2003)     18M (2005)     18F (2005)     15F (2008)

**(\*) en vue de participer à un championnat territorial de plus bas niveau.** Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gesthand.

**Demande du club**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Président(e) du club (nom complet) : \_\_\_\_\_

sollicite l'autorisation de jouer dans la catégorie : \_\_\_\_\_

pour le joueur(se) : \_\_\_\_\_

né(e) le : \_\_\_\_\_ pour la raison suivante :

Avis justifié : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date et signature du Président,

**Autorisation parentale**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, responsable légal

autorise mon enfant : \_\_\_\_\_

à jouer dans la catégorie : \_\_\_\_\_

avec le club de : \_\_\_\_\_ (nom complet)

\_\_\_\_\_  
Date et signature du responsable légal,

**Avis du Cadre Technique (CTF Comité)**

Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date et signature du CTF,

**Avis de l'ETR**     Jérémie Perrin (Développement)

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date et signature du Cadre Technique,

**Avis du Bureau Directeur**

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date et signature,

**SAISON 2019 / 2020  
DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR FAIRE EVOLUER  
JOUEUSES ISOLEES (2004 - 2003)  
EN CATEGORIE SENIORS \***

(\* en vue de participer à un championnat territorial de plus bas niveau. Cette demande doit être accompagnée d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours et téléchargé dans Gesthand.

**Demande du club**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Président(e) du club (nom complet) : \_\_\_\_\_

sollicite l'autorisation de faire jouer dans la catégorie Seniors Féminin les 5 joueuses listées ci-dessous, pour la raison suivante :

Avis justifié : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date et signature du Président,

**Liste des joueuses et Autorisations parentales**

	1	2	3	4	5
Nom :					
Prénom :					
Née le :					

Je soussigné(e), responsable légal autorise mon enfant, à jouer dans la catégorie senior féminin

Nom représentant légal :					
Date :					
Signature :					

**Avis du Cadre Technique (CTF Comité)**

Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date et signature du CTF,

**Avis de l'ETR**  Jérémie Perrin (Développement)

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date et signature du Cadre Technique,

**Avis du Bureau Directeur**

Avis favorable

Avis défavorable

pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date et signature,

## PRESENTATION DES AUTORISATIONS DE JEU

Informations COC : Présentation des autorisations de jeu en fonction des différents niveaux de jeu :

					Âge			17	16	15	14	13	12	11	10	9	8		
					Année de Naissance	2001 et Avant	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011			
	Catégorie	Niveau de Jeu	Championnat	Nb Mutations	Règles de doublage														
Féminin	+16 ans	National	N1F-N2F	5B ou 4B+1E			OK	OK	E	E									
		1	N3F	5B ou 4B+1E			OK	OK	A	A									
		2	PNF	5B/D ou 4B/D+1E			OK	OK	A	A									
		3	R2F	5B/D ou 4B/D+1E			OK	OK	D	D*									
	-18 ans	Territorial	Niv 1	3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK	OK	A									
			Niv 2	3B/D ou 2B+1E			OK	OK	OK	A									
							OK	OK	OK	D									
		-15 ans	Territorial	Niv 1	3B/D						OK	OK	OK						
				Niv 2	3B/D							OK	OK	OK	D				
	-13 ans	Départemental		3B/D									OK	OK	OK	D			
	-11 ans	Départemental													OK	OK	OK		
	Masculin	+16 ans	National	N1M-N2M-N3M	5B ou 4B+1E			OK	OK										
			Régional	PNM	5B/D ou 4B/D+1E			OK	OK	E									
R2M				3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK	E										
R3M				3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK	E										
Départemental			1ere div	3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK											
		2eme div	3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK												
-18 ans		Territorial	Niv 1	3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK	OK										
			Niv 2	3B/D ou 2B/D+1E			OK	OK	OK	D									
							OK	OK	OK	D									
-16 ans		Régional		3B/D						OK	OK	OK							
		Départemental		3B/D						OK	OK	OK	D						
-14 ans		Régional		3B/D								OK	OK	OK					
		Départemental		3B/D								OK	OK	OK	D				
-12 ans	Départemental																		
E	Surclassement pour jeune listé excellence		A	Surclassement pour jeune listé accession		D	Surclassement développement		D*	Surclassement Développement, si moins de 5 licenciées de la catégorie dans le club									

### Cas particuliers et nouveautés :

1. Il est autorisé à partir de cette saison pour les championnats seniors féminins (PNF, R2F, STF) la possibilité de faire jouer 5 joueuses en mutation B/D ou 4B/D + 1E

ATTENTION : En cas d'égalité de point à la fin du championnat, avantage sera donné à l'équipe qui sera restée sur la base de 3B pour l'accession.

2. Les joueuses 2003 peuvent jouer à partir de cette saison avec autorisation de surclassement dans les championnats R2F et STF.

3. Les joueuses 2004 peuvent jouer à partir de cette saison avec autorisation de surclassement dans les championnats R2F et STF si le club a moins de 5 licenciées dans la catégorie moins de 18 ans féminine.

4. Les licences Jeunes Etrangers JEA (pour les moins de 17 ans = jusqu'à 2003) ne sont pas comptabilisés dans les quotas du nombre de mutés sur les feuilles de match.

**Attention les 2002 sont considérés comme des EA et sont comptabilisés dans le nombre de muté(e)s.**

5. Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié(e)s FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end dans deux équipes jeunes (Moins de 18 ans à moins de 12 Ans en masculin et à moins de 11 ans en féminin Territorial, Régional ou Départemental) y compris dans la même catégorie mais dans deux championnats différents (**non applicable aux équipes engagées en championnat national**).

6. **Uniquement en féminin :** il est autorisé pour les équipes évoluant en PNF, R2F et STF, si elles le souhaitent, à faire doubler 3 jeunes joueuses de 2002. Ces trois joueuses pourront disputer le Championnat Féminin à partir de la PNF jusqu'au plus bas niveau et disputer une rencontre en Moins de 18F Territorial le même week-end.

Pour les 3 joueuses de 2002 autorisées à doubler sur un même week-end, ces joueuses ne comptent pas dans le quota de jeunes joueuses du club autorisées à doubler sur les championnats jeunes.

## 3. COMMISSION ARBITRAGE

### FEUILLES DE REMBOURSEMENT D'ARBITRES

Nous vous rappelons que les feuilles de remboursement des arbitres sont à envoyer par mail à : [francine.liguecentre@orange.fr](mailto:francine.liguecentre@orange.fr)

#### 4. COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

##### A L'ATTENTION DE TOUS LES JUGES-ARBITRES

Depuis le début de la saison, la FDME a été ajustée dans sa présentation, aussi, les juge-arbitres doivent préciser, systématiquement, dans la case « commentaires d'arbitres » **si la disqualification sera suivie d'un rapport.**

Ex: " Disqualification Immédiate XXXXXXXXXXXX Licence : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX **avec rapport ou sans rapport**"

**Il est également rappelé aux juges-arbitres qu'il leur appartenait d'envoyer ensuite leur rapport circonstancié (et signé des 2 arbitres) dans les plus brefs délais via Ihand arbitrage.**

#### 5 INFO FFHB



##### COUPE DE FRANCE REGIONALE MASCULINE ET FEMININE

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France Régionale Masculine et Féminine du 28/29 SEPTEMBRE 2019.

###### Résultats de la Coupe de France Masculine

- ▶ US ARGENTON – AS LA SOUTERRAINE : 19 - 21
- ▶ TERRITOIRE AUXANCE ET CLAIN HB – CHAMBRAY THB : 29 - 24
- ▶ HBC CHATELLERAULT – AZAY VERETZ HB : 28 - 23
- ▶ ANGERS HANDBALL CLUB – US JOUE LES TOURS : 25 - 35
- ▶ HBC BLAISOIS – JS ALLONNES : 20 – 00 (Fft Allonnes)
- ▶ CSC LE MANS – US VENDOME : 28 - 21
- ▶ HC LA BAZOGE – AST CHATEAUNEUF 32 - 37
- ▶ FJ CHAMPHOL HB – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 : 33 - 38
- ▶ MSD CHARTRES – A EPERNON : 00 – 20 (Fft MSD Chartres)
- ▶ HBC CHATEAU-RENARD – AS CLAMECYCOISE : 20 – 00 (Fft Clamecycoise)
- ▶ SUD NIVERNAIS DECIZE HB – JS BOULLERET : 35 - 23
- ▶ ASAV HB SENIOR M (A) – VAL D'AUBOIS : 39 - 32
- ▶ EB ARDENTES – E VIERZON : 13 - 33
- ▶ ASPTT CHATEAUROUX 36 – S ST DOULCHARD : 23 - 30
- ▶ FL ST AIGNAN – AC ISSOUDUN : 28 - 33
- ▶ US SELLOISE – US ST FLORENT SUR CHER : 39 - 34
- ▶ O MEHUN – US LA FERTE : 26 - 37
- ▶ OUZOUEUR SUR LOIRE – AMHANDA : 29 - 30
- ▶ HBC TOURY – BEAUGENCY HB : 38 - 39
- ▶ SMOC ST JEAN DE BRAYE – ESCALE ORLEANS : 34 - 31
- ▶ ECO ST HILAIRE – CSM SULLY : 16 - 38

###### Résultats de la Coupe de France Féminine

- ▶ JARGEAU S – CHB AUNEAU : 13 - 36
- ▶ VAL D'AUBOIS – AC ISSOUDUN : 35 - 37
- ▶ BOURGES HB 18 – ASPTT CHATEAUROUX : 39 - 26
- ▶ HBC MAMERS – US JOUE LES TOURS : 25 - 27
- ▶ MSD CHARTRES – AS TRAINOU : 36 - 35
- ▶ US SELLOISE – SAUMUR HB : 27 - 20
- ▶ ~~ECO ST HILAIRE~~ – AST CHATEAUNEUF : forfait de l'ECO ST HILAIRE
- ▶ HBC VALLEE D'AVRE – CSC LE MANS : 28 - 27
- ▶ BEAUGENCY HB – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 : 14 - 57
- ▶ ST AVERTIN S – US MONTREUIL JUIGNE HB : 25 - 18
- ▶ CS LE LION D'ANGERS – TOURS HB 37 : 28 - 15
- ▶ AS PAYS DE RACAN – ESCALE ORLEANS : 21 - 46
- ▶ AZAY VERETZ HB – USM MONTARGIS : 17 - 22
- ▶ HC BLAISOIS – AS AVRILLE : 22 - 26
- ▶ CSM SULLY – SMOC ST JEAN DE BRAYE 23 - 21

\*\*\*\*\*

##### RESULTATS DU 2<sup>ème</sup> TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE

WE du 28/29 Septembre 19

BLERE VCHB (N3) – ST CYR HB (N2) : 16 - 28  
STADE DE VANVES HB (N3) – DREUX AC HB (N2) : 25 - 34

\*\*\*\*\*

##### TIRAGE DU 3<sup>ème</sup> TOUR DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE

WE du 12/13 Octobre 19

ST CYR HB (N2) – HBC GIEN LOIRET (N1)  
DREUX AC HB (N2) – AC BOULOGNE BILLANCOURT (N1)

Exempt : CO VERNOUILLET